

Comité de pilotage du COREPS de la DRAC Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Le comité de pilotage s'est réuni le 29 mars 2023 sous la co-présidence de Monsieur Laurent Roturier et de Madame Florence Portelli

Etaient présents :

Pour le collège Etat et collectivités : Laurent Roturier (DRAC), Florence Portelli (Conseil régional), Olivia Pinçon (DRIEETS), Frédéric Hocquard (FNCC), Fabienne Liadze (FNCC).

Pour le collège Employeurs : Aurélie Thuot (SMA), Nancy Marquet (PRODISS), Christine Nissim (SCC), Jérôme Planche (SCC), Yohann Chanrion (SNSP), Delphine Lalizout (SYNAVI), Emmanuel Landier (SYNAVI), Olivier Michel (PROFEDIM), Anaïs Arnaud (SYNDEAC), Marie-Claude Martin (SYNDEAC), Sarah Mathon (FNAR), Serge Calvier (FNAR), Lucie Lambert (UFISC), Philippe BELLOT (FORCES MUSICALES).

Pour le collège Salariés : Christophe Pauly (CFDT), Karine Huet (SNAM-CGT), Christophe Pons (SNAM-CGT), Salomé Gadafi (FNSAC-CGT), Françoise Chazaud (FO), Franck Lafitte (FO).

Assistaient également à la réunion :

Carole Spada, Directrice régionale adjointe (Drac Île-de-France)
François Demas, Conseiller culture de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France
Didier Cormier, Chef du service régional de la création (Drac Île-de-France)
Jean-Noël Lavayssière, Chargé de mission COREPS (Drac Île-de-France)

Les conseillères et conseillers du spectacle vivant (Drac Île-de-France)
Les chargées et chargé de mission spectacle vivant (Conseil régional d'Île-de-France)

La séance est ouverte.

Monsieur Roturier ouvre le premier comité de pilotage par un mot d'accueil. Il salue notamment la présence de Florence Portelli, vice-présidente du Conseil régional, et des équipes de la DRAC. Ce comité de pilotage a pour objectif de mettre en place en Île-de-France un comité pour l'emploi et les professions du spectacle dit COREPS. L'Île-de-France serait la septième région à mettre en place un COREPS. Le Conseil régional invite à pérenniser les échanges dans le cadre de ce COREPS.

Monsieur Roturier remercie l'ensemble des membres des organisations représentatives de leur présence et de leur mobilisation. Il a conscience que ce sujet leur tient à cœur. Il remercie également les élus, qui représentent les fédérations. Il remercie Florence Portelli, vice-présidente du Conseil régional et représentante de l'association des maires d'Île-de-France. Il remercie également Frédéric Hocquard et Fabienne Liadze, membres de la FNCC. Il ajoute un mot de remerciement pour les représentants des syndicats représentatifs des salariés et des employeurs ainsi que toutes les autres personnes qui assistent à ce comité de pilotage et qui œuvreront au quotidien pour la mise en place du COREPS.

Monsieur Roturier présente également Violaine Boyé, futur chef du département des licences, de l'emploi, de l'insertion et de la formation. Il s'agit d'un poste nouvellement créé au sein de la DRAC Île-de-France afin de permettre un accompagnement sur différents sujets qui seront importants à l'avenir. La DRIETS est également représentée par Madame Olivia Pinçon puisque ce travail interministériel sera porté dans les services de l'État.

Il est rappelé que ce COREPS est issu d'un certain nombre de textes, dont la **circulaire du 28 février 2022**. Le projet de règlement intérieur sera également évoqué, ainsi que les éventuelles questions. L'objectif de ce comité de pilotage est de favoriser les échanges et les pistes communes de réflexion. S'il n'est pas possible d'agir sur les textes réglementaires, des réflexions, des discussions et des propositions peuvent être synthétisées et remontées. Cela permettra d'examiner l'ensemble des préoccupations, des problématiques et des réussites des représentants des professions du spectacle de l'Île-de-France.

Monsieur Roturier rappelle qu'il s'agit d'un espace de dialogue et d'échange. Les sujets qui sont traités dans le cadre du conseil national des professions du spectacle pourront ainsi trouver une résonance particulière en Île-de-France. Les problématiques qui seront traitées dans le cadre de ce comité de pilotage pourront être traitées au niveau national. Il est précisé que l'Île-de-France compte 12 millions d'habitants et 300 000 emplois dans le champ du monde culturel. Cela représente un chiffre d'affaires de 21 milliards d'euros.

Le spectacle vivant représente plus de 45 000 emplois dans la région. Il est précisé que le périmètre du comité de pilotage se concentrera sur le spectacle vivant compte tenu de son ampleur même si la circulaire prévoit que l'ensemble des métiers puisse être traité. Ce point est l'occasion d'apprendre à travailler ensemble en termes de fonctionnement avant d'évoquer les questions de cinéma et d'audiovisuel.

Il est précisé que ce travail s'est fait en étroite liaison avec le Conseil régional, notamment pendant toute la période de crise sanitaire. Il a concerné toutes les questions de formation, de conditions de travail, de sécurité, d'attractivité des emplois, d'articulation entre l'offre et les outils numériques, de lutte contre les violences à caractère sexuel ou sexiste, etc. Ce sont des enjeux extrêmement importants, tout comme les enjeux d'environnement et de transition écologique.

Monsieur Roturier clôt son message d'accueil en précisant que l'objet de ce comité de pilotage est de se concentrer sur les seuls sujets de la région Île-de-France, bien qu'ils aient parfois une résonance nationale. L'accent est mis sur l'esprit d'échange, le dialogue et la co-construction. Il est rappelé que la concertation est au cœur des préoccupations.

Madame Portelli prend la parole pour remercier Monsieur Roturier ainsi que l'assistance. Elle salue en particulier les services de la DRAC et ceux de la région. Elle revient sur l'importance de la mise en place de ce COREPS. Beaucoup de choses sont mises en place avec l'État au niveau culturel. En termes d'investissement, le premier CPER culture a été mis en place en Île-de-France. Il a été investi en premier lieu dans les bâtiments et les grandes structures, mais il est également très important d'investir dans l'humain. La culture est avant tout composée d'artistes, de compagnies, de moyens humains et de personnes.

En tant que maire, Madame Portelli rappelle son attachement aux instances paritaires. Il lui semble primordial de donner libre cours à l'expression des attentes, des angoisses et des bonheurs, notamment avec le caractère esthétique et créatif inhérent au domaine de la culture. Elle évoque les angoisses liées à la période de la crise sanitaire. En raison de restrictions budgétaires, les choix qui sont faits ferment la porte à certaines compagnies et certains artistes. Et ce, afin de ne pas alourdir la facture d'électricité. Il est lourd de traverser cette période-là après celle du Covid.

Madame Portelli rappelle que la beauté du combat environnemental ne doit pas avoir pour corollaire de détruire l'humain et de tout changer. Néanmoins, les nouvelles questions liées à l'organisation des tournées et du travail peuvent amener de nouvelles angoisses. Ces points devront être abordés afin de définir comment, en dehors des considérations budgétaires, les artistes, les structures et les compagnies pourraient être accompagnés de manière optimale pour faire face aux difficultés et appréhender positivement les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Le dialogue humain est essentiel. Il s'agit d'une exigence morale et sentimentale de par le rôle de porte-parole qui incombe aux membres de ce comité. Cela permet de faire passer les messages et les ressentis de personnes qui ne peuvent pas toujours être entendues.

Monsieur Roturier remercie Florence Portelli pour ses mots. Il propose ensuite de procéder à un tour de table de présentation. Un point est fait sur les intervenants présents et excusés. Le comité de pilotage étant au complet, la séance peut être ouverte.

Françoise Chazaud, la secrétaire générale de la FASAP-FO, dit qu'il n'est pas acceptable de ne parler que du spectacle vivant. Elle rappelle qu'elle a participé à de nombreux bureaux du CNPS, notamment pour la création en région. Il s'agit d'un souhait du gouvernement, à la fois pour le spectacle vivant et enregistré. Elle constate l'absence de représentants du collège employeur. Le spectacle vivant va de pair avec le spectacle enregistré. Cela représente tout de même 3 milliards d'euros. Outre les 45 000 emplois du spectacle vivant, Madame Chazaud souhaite savoir ce qui constitue les quelque 300 000 emplois évoqués en introduction.

Il lui semble impossible de ne pas parler du spectacle enregistré au sein de cette instance compte tenu de l'importance de la diffusion et du cinéma. Elle rappelle que la chaîne 14 de France Télévisions parle beaucoup du spectacle vivant. Si le champ est immense, elle propose de faire d'autres réunions et sous-commissions. Elle ajoute qu'elle hésite à rester devant cette situation qui lui paraît pour le moins regrettable. Madame Chazaud constate que c'est le seul COREPS à ne pas le faire, ce qui crée une divergence entre ces deux champs de la culture qui sont aussi importants l'un que l'autre : la télévision et le cinéma d'une part et le spectacle vivant d'autre part.

Christophe Pauly, secrétaire national de la fédération communication, conseil et culture CFDT, abonde dans ce sens en affirmant qu'un COREPS monocéphale lui paraît impossible. Et ce, que cette unique tête soit celle du vivant ou de l'enregistré. Cela lui paraît d'autant moins envisageable dans le plus grand bassin d'emploi régional en France, *a fortiori* compte tenu de la tenue des Jeux olympiques en 2024. Des problématiques sont déjà criantes dans le spectacle enregistré. C'est encore moins possible eu égard au plan emploi 2030 tel qu'il a été posé.

Monsieur Pauly précise qu'il se réserve le droit de consulter son organisation pour savoir quelle suite donner en fonction de la réponse qui sera apportée. Il affirme que les chiffres donnés en introduction sont contradictoires et que cette décision lui paraît à la fois injustifiée et incompréhensible. D'autant plus que les organisations syndicales qui assistent au comité de pilotage représentent l'ensemble des salariés concernés. Il s'agit selon lui d'un périmètre homogène qui ne saurait être dissocié dans le plus grand COREPS de France.

Mme Salomé Gadafi, intervenante de la CGT évoque ses inquiétudes quant au règlement intérieur proposé et au fait de traiter en premier lieu du spectacle vivant. Il lui semble capital de parler d'ores et déjà du spectacle enregistré. Elle demande ce qui est proposé et pourquoi le choix a été fait de commencer par le spectacle vivant.

Monsieur Roturier remercie les intervenants pour leurs observations et leurs remarques, qui sont des points de débat. Il rappelle que cette instance est un comité de pilotage. Ce n'est pas encore une formation COREPS. Il précise que ce comité de pilotage a justement vocation à travailler dans le cadre de la mise en place du COREPS. Lorsque le COREPS se réunira, la question du règlement intérieur aura été adoptée. Il sera rappelé par la suite une proposition qui a été faite dans le cadre de cette séance.

Monsieur Roturier assume volontiers le choix relatif à la question du périmètre. La DRAC apprend à se saisir des questions d'emploi, même si chacun des conseillers qui la composent le fait déjà au quotidien. La DRAC a besoin de se construire sur une expertise et une compétence qui ne sont pas encore disponibles à ce jour.

Il rappelle l'organisation de la DRAC. L'importance de ce sujet se manifeste par l'existence d'un nouveau département consacré aux questions d'emploi. En tant qu'organisme déconcentré de l'État, il faut simplement laisser à la DRAC le temps de se doter des compétences qui vont lui permettre de répondre par la suite à l'ensemble des problématiques. Si la DRAC intervient beaucoup dans le champ du spectacle vivant, c'est parce qu'il s'agit de sa compétence première. Il rappelle que toutes les questions liées à l'emploi dans le cinéma et l'audiovisuel ne sont pas aujourd'hui traitées en expertise métier DRAC.

Il précise qu'il n'a jamais été dit que ces questions ne seraient jamais traitées dans le cadre du COREPS. Il ne fait que proposer une méthode de travail. Il s'agit de construire le COREPS, qui aura aussi à définir des groupes de travail. L'attente des membres pour aborder les différentes thématiques lui paraît légitime. Il faut simplement laisser le temps à la DRAC de démarrer en termes de contenus, d'expertises et de données.

Monsieur Roturier évoque ensuite les COREPS d'autres régions. Il fait notamment allusion à la région Occitanie. Il rappelle que les volumes ne sont pas comparables à ceux de la région Île-de-France. L'objectif est de faire en sorte que l'ensemble des membres du COREPS trouve dans cette instance des éléments suffisamment préparés et travaillés pour faire l'objet de débats.

Monsieur Pauly rappelle l'existence de la DGMIC, dont les compétences sont bien connues.

Monsieur Roturier rétorque que la DGMIC intervient au niveau national.

Monsieur Pauly ajoute que cela n'empêche nullement d'avoir des discussions, tout comme avec la DGCA, dont le rôle est également national.

Monsieur Roturier précise qu'il s'agit de créer une instance nouvelle en Île-de-France. Le COREPS n'a jusqu'à présent pas été mis en place en région Île-de-France parce qu'on considérait que ce qui était traité au niveau national, notamment au titre du CNPS, incluait déjà les enjeux franciliens, ce qui n'était pas le cas. L'ensemble des problématiques sera ouvert dans le cadre du COREPS. Il a été pensé de cette façon-là. C'est juste une question de temps.

Monsieur Pauly demande ce qui est sous-entendu par l'idée de temps progressif.

Madame Portelli répond que la DRAC et le Conseil régional n'ont pas les mêmes champs de compétence. La vision du Conseil régional est plus large puisque son champ d'intervention est beaucoup plus institutionnalisé en ce qui concerne le cinéma et l'audiovisuel, ce qui n'est pas le cas de la DRAC. D'où ce décalage. Elle ajoute qu'elle découvre cette problématique dont elle n'avait pas pris conscience avant.

Elle invite les membres du comité de pilotage à faire remonter leurs observations en amont des réunions. Elle déplore qu'on attende un moment officiel pour transmettre des informations. Le comité de pilotage va se réunir au moins deux fois par an. Le deuxième comité de pilotage pourrait intervenir de manière plus rapprochée pour traiter les points manquants. Dans un souci d'amélioration, il pourrait y avoir un engagement à rectifier le tir à cette occasion-là.

Madame Chazaud rétorque qu'il n'était pas mentionné que seul le spectacle vivant serait évoqué.

Madame Portelli assure qu'il n'y a pas de dogme visant à écarter le spectacle enregistré.

Madame Chazaud conclut cet échange en disant que les organisations syndicales représentent l'ensemble des salariés et qu'elle est également déçue pour les employeurs.

Monsieur Pauly affirme avoir appelé certains représentants d'employeurs du spectacle enregistré qui n'en étaient pas informés.

Madame Portelli confirme que le deuxième comité de pilotage sera l'occasion de faire un rattrapage sur les points qui viennent d'être évoqués.

Monsieur Pauly salue cette perspective.

Madame Chazaud ajoute que le COREPS est important et que sa mise en place était attendue depuis plusieurs mois. Elle assure être respectueuse des règles et de la parole donnée il y a quelques mois. Elle trouve cette situation désagréable. Elle espère qu'il ne s'agit là que d'un oubli et fait part de la complexité de siéger dans une réunion à blanc. Le spectacle vivant ne représentant que 45 000 emplois sur 300 000, il existe une marge.

Monsieur Roturier rappelle le cadre du comité de pilotage. Il affirme aborder cette création d'instance d'échanges avec beaucoup d'enthousiasme, mais également avec beaucoup de modestie et d'humilité. L'ampleur des sujets est extrêmement vaste pour tous les acteurs. Il précise qu'il n'a pas la prétention d'apporter des réponses à tous les sujets que les différents acteurs traitent au quotidien. Il y a donc une approche empreinte de modestie dans la mise en place du COREPS. Il fait également preuve d'humilité par rapport à la technicité des problématiques qui seront à traiter au sein de cette instance.

Monsieur Roturier assume la méthode progressive de concertation qui est proposée. Il s'agit d'aborder les sujets maîtrisés en raison des échanges qui peuvent en découler. L'installation du COREPS donnera lieu à une définition de ses périmètres qui figurera dans son règlement intérieur. Il assure que les observations sont prises en compte et qu'il sera vu avec les équipes du Conseil régional s'il est possible de nourrir suffisamment les échanges sur l'ensemble des champs à traiter. Il indique qu'il lui semble préférable de démarrer avec modestie avant d'aborder des éléments plus importants dans deux ou trois ans.

Il précise que le COREPS d'Île-de-France n'a pas vocation à être plus important que celui d'autres régions. Chaque région a des problématiques qui lui sont propres, notamment en termes de formation et d'emploi. La caractéristique de la région Île-de-France est l'ampleur et le volume en termes de nombre. Les problématiques traitées dans d'autres COREPS sont néanmoins similaires à celles qui seront abordées dans cette instance.

Monsieur Roturier propose d'évoquer le point relatif au règlement intérieur. Les objectifs du COREPS sont rappelés. L'Île-de-France présente des enjeux communs aux organisations représentées. Il s'agit de préparer les réunions. Il appelle à prendre le temps de découvrir les spécificités des organisations de chacun afin de construire des repères pour tous.

Il était prévu de structurer les échanges sur trois axes. Dans les réunions, il y a toujours un point d'actualité et d'information. En sachant que les rythmes d'évolution sont assez soutenus. Il est important que le COREPS se dote de données statistiques. Il rappelle que des données existent au niveau central : à l'INSEE, à la DGCA, au centre national de la musique ainsi que dans beaucoup d'autres organismes. Il s'agit de les collecter et de les retraiter. Cela permettra d'avoir un reflet fidèle de la réalité de l'Île-de-France. Ce temps d'observation partagée est important pour construire les chantiers et les contributions. Le COREPS pourra ainsi travailler sur des pistes et des préconisations à soumettre aux instances.

Monsieur ROTURIER souligne l'importance de l'implication des membres dans le fonctionnement du COREPS. Il se dit rassuré sur ce point par la présence des différents membres, qui atteste de leur intérêt. Un consensus le plus large possible sera recherché dans la prise de décision. Il rappelle qu'un projet de règlement intérieur a été adressé. Trois catégories de membres ont été proposées dans l'organisation interne : les membres de droit, les membres associés et les membres invités.

Le COREPS compte trois instances. Le comité de pilotage, dont la première réunion a lieu ce jour, a séance plénière, à raison d'une séance par an et le fonctionnement en groupes de travail, qui est le cœur du COREPS. Le comité de pilotage est composé des représentants qui en sont issus. Il est proposé qu'il se réunisse *a minima* deux fois par an, mais le nombre de réunions peut librement être revu à la hausse. Il s'agit de déterminer les programmes des groupes de travail, les questions, les problématiques, les objectifs, les finalités, le partage entre professions et le calendrier prévisionnel.

En ce qui concerne la séance plénière, la co-présidence est assurée par l'État et le Conseil régional. Elle se tiendrait une fois par an, avec là aussi la possibilité de se réunir plus fréquemment. Il est prévu d'organiser une réunion

d'installation du COREPS avant l'été. Et ce, avec l'ensemble des membres de droit, des membres associés et des membres invités. Il s'agit de dresser un bilan et de définir le programme de travail et les travaux à engager.

Monsieur Roturier s'exprime ensuite sur les groupes de travail, qui constituent le cœur du COREPS. Ils seront bien évidemment construits en fonction de thématiques qui seront proposées par le comité de pilotage. Il y aura une liberté d'inscription dans chacun des groupes de travail. Il y aura un référent pour chacun de ces groupes. Celui-ci déterminera avec le groupe de travail la fréquence des réunions, les thématiques et un rapporteur.

Avec l'accord du Conseil régional, Monsieur Roturier souhaiterait que l'animation soit assurée par l'équipe de conseillers en fonction des thématiques. En sachant qu'il faudra ouvrir la réflexion aux questions d'audiovisuel.

Monsieur Roturier rappelle les points qui seront à traiter lors de l'instance du mois de juillet : la liste des membres, le règlement intérieur, les thématiques, les groupes de travail et le calendrier. En ce qui concerne les membres associés et les membres invités, il rappelle qu'il est possible d'associer des fédérations, des associations, des coopératives, voire des collectifs. Le comité en décidera. Il demande à l'assistance s'il y a des observations sur la liste des personnes qui sont prévues à ce jour. L'objectif est d'annexer la liste des membres au règlement intérieur afin d'en définir le périmètre.

La rédaction du règlement intérieur ne constitue pas une nouveauté. Elle s'inspire des règlements existants dans les six autres régions disposant d'un COREPS. Il précise que c'est le COREPS lui-même qui procédera à l'adoption du règlement intérieur en prenant en compte les éventuelles remarques ou observations. Le projet de règlement intérieur a été diffusé avec la convocation afin de permettre à l'ensemble des organisations d'en prendre connaissance et de formuler des observations.

Monsieur Roturier propose de faire un point spécifique sur le règlement intérieur avant d'aborder les autres sujets.

Mme Salomé Gadafi de la CGT informe le comité de l'envoi tardif d'une version avec des suggestions de modifications. Elle rappelle sa volonté de voir figurer l'audiovisuel et le cinéma dès à présent, à la fois en objet et en champ d'application. Elle précise que plusieurs ajouts ont été effectués, notamment sur les thématiques. Certaines d'entre elles ne figuraient pas dans le règlement intérieur, en particulier la lutte contre le travail illégal, la formation professionnelle continue ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été ajoutée entre-temps.

Elle souligne la grande mobilisation de son organisation syndicale et des professionnels qui la composent. Elle souhaiterait qu'une délégation soit mise en place, plutôt que des personnes mandatées, afin d'avoir la possibilité de désigner au dernier moment des personnes parmi une délégation. Cela lui semble plus adapté à la profession. Les emplois étant souvent proposés du jour au lendemain, il lui paraît impossible d'avoir quelque visibilité que ce soit en termes d'agenda. Il s'agirait donc de lever cette difficulté.

Monsieur Pauly, l'intervenant de la CFDT, manifeste son accord avec la CGT quant au sujet du périmètre. Il rappelle la nécessité de la présence de l'audiovisuel. Il constate que Monsieur Roturier a tenu des propos quelque peu différents de ceux de Madame Portelli eu égard à la possibilité de régler cette question à l'occasion du deuxième comité de pilotage. Cela nécessite une clarification. Même si la discussion est détendue, Monsieur Pauly rappelle que la position de la CFDT est sérieuse sur ce sujet-là. Les angoisses du secteur du spectacle vivant sont les mêmes que celles du secteur du spectacle enregistré. Il rappelle la fermeté de l'intersyndicale sur ce point.

Il évoque ensuite le règlement intérieur. La CFDT ne souhaite pas qu'il y ait de vote dans cette enceinte. Elle préférerait le consensus. Monsieur Pauly ne se rappelle plus s'il est fait mention du vote dans le règlement intérieur. La circulaire du 28 février 2022 prévoit un représentant par organisation représentative. La CFDT aimerait comprendre ce à quoi cela correspond en termes de répartition des postes. Elle demande un éclairage sur ce sujet-là.

Monsieur Pauly abonde dans le sens de sa camarade de la CGT quant à la possibilité de désignation. Cette possibilité pourrait s'avérer utile pour tous. Il précise que ces deux sujets sont distincts. Il ajoute qu'il aimerait voir figurer dans le règlement intérieur les conditions de sa révision et de son adaptation par rapport à la réalité pratique. Il aimerait avoir un éclairage sur les dispositions qui permettraient de modifier ce règlement intérieur au fil du temps.

Une membre du comité rejoint les deux intervenants précédents et demande l'ajout de la mention « vivant et enregistré » dans l'article 3 sur le champ d'application ainsi que dans l'article 2. Elle juge important que cela figure dans le règlement intérieur. Elle dit avoir compris que ces deux articles seraient associés, ce qui lui semble une bonne chose. À l'article 2.2 « organisations syndicales de salariés », elle affirme ne pas comprendre la manière dont on souhaite fonctionner. Elle demande s'il y aura d'autres possibilités d'augmentation des représentants des organisations syndicales pour l'audiovisuel et la façon dont ça a été déterminé.

Elle précise qu'elle recherche toujours le consensus. Cette instance étant un organisme d'échanges, de débats et d'informations, il n'y a pas forcément de conventions à signer en termes de négociations. Il s'agit d'étendre les échanges dans l'intérêt du bon fonctionnement de la culture en Île-de-France et de ses emplois. D'où l'importance du COREPS.

Dans l'article 6 sur le comité de pilotage, elle demande ce qui est prévu en termes de préparation. Certains membres de COREPS de province sont indemnisés de leurs frais de transport tandis que d'autres ne le sont pas. Elle pose cette question dès à présent bien qu'elle juge son importance secondaire. Elle précise que le règlement intérieur ne peut pas être adopté aujourd'hui. En sachant qu'il n'est pas terminé. Elle salue néanmoins l'esprit d'ouverture qui est ressorti des propos précédents.

Monsieur Frédéric Hocquard (FNCC) est invité à prendre la parole. Il émet deux remarques sur le règlement intérieur. Premièrement, sur les organismes invités, il réitère la demande qu'il avait formulée en CTC-L. Il demande à associer dans les discussions, mais pas en tant que membres du COREPS, des structures qui agissent sur le territoire par délégation de l'Etat : le CNM, le pass culture, etc. L'intervention de la CGT sur la lutte contre le travail dissimulé n'est pas sans lui rappeler le GIP café culture et les structures qui agissent en ce sens, y compris sur la question de l'audiovisuel.

Deuxièmement, il juge les groupes de travail intéressants. En sachant que le calendrier ne permettra peut-être pas d'aller au fond des débats. Compte tenu des nombreuses activités dans les domaines artistique et culturel en région Île-de-France, les groupes de travail permettront sans doute d'approfondir les échanges qui auront lieu en comité de pilotage. Outre ces deux remarques, il précise qu'il n'a pas de demande de modification particulière sur le règlement intérieur.

Un intervenant évoque les commissions sur les licences.

Madame Olivia Pinçon (DRIEETS) précise que la **lutte contre le travail illégal** est l'une des missions de la DRIEETS. Elle ajoute qu'il existe une unité régionale spécialisée en la matière : l'URACTI. Cette unité généraliste évolue sur l'ensemble des secteurs. Celle-ci n'est pas dédiée spécifiquement au spectacle vivant ou au spectacle enregistré. Elle remercie le comité de pilotage d'avoir invité la DRIEETS à la réunion de ce jour. Elle précise qu'au-delà de la lutte contre le travail illégal, elle est à titre personnel adjointe du **service développement de l'emploi et des compétences**. Il s'agit d'anticiper le développement de l'emploi et des compétences sur les filières. Et ce, en lien avec le ministère du Travail. Un grand travail est fait avec les opérateurs de compétences et l'AFDAS, qu'il serait intéressant d'associer à cette instance.

À la suite de la crise sanitaire, il y a eu un diagnostic action sur l'ensemble du spectacle vivant. Elle précise que cela comprend également selon elle le spectacle enregistré. Certains membres du comité de pilotage ont été sollicités et ont démontré l'impact de la crise sanitaire sur ce secteur, qui a été fortement accompagné. La DRIEETS accompagne l'ensemble des secteurs *via* des dispositifs tels que la prestation conseil en RH. Beaucoup de théâtres ont pu en bénéficier. Il y a également le FNE formation pour adapter les compétences des salariés avec l'introduction du numérique.

La DRIEETS travaille sur beaucoup de thématiques. D'où son très fort intérêt à être associé. Un EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) national mobilise actuellement certains membres du comité de pilotage. Certaines spécificités se concentrent au niveau régional. Il s'agit d'envisager les emplois et les compétences à moyen terme. Il est possible d'agir en amont avec des diagnostics. Outre la DARES et l'INSEE, il ne faut pas oublier les observatoires des branches, où des travaux ont été menés. Cela pourrait nourrir les réflexions et les thématiques, notamment sur l'adaptation dans l'emploi des salariés actuels. Il faut également accompagner spécifiquement le volet des intermittents. Madame Pinçon conclut son intervention en évoquant les thématiques d'insertion qui s'orientent

progressivement vers l'inclusion. Il s'agit d'amener des personnes sans emploi vers ce secteur. Il y a donc à la fois un travail en amont et en aval.

Monsieur Pauly revient sur l'AFDAS, qui a conscience de ce qu'implique la tenue des Jeux olympiques en 2024. Il y a le volet compétence et emploi d'une part et le volet des amplitudes de travail d'autre part. Il en va de la bonne réalisation et diffusion des Jeux olympiques. L'intervenant partage son inquiétude, qui est également celle des autres membres. C'est pour cette raison qu'il lui paraît impossible d'envisager un COREPS sur une seule jambe. Il mentionne également les difficultés liées à l'EDEC en disant que ça forme un tout à prendre en compte.

Il affirme n'avoir rien vu sur les frais de déplacement. Sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, il mentionne le kit du côté du cinéma, de la production audiovisuelle et de la production de films d'animation. Il considère que c'est une référence en la matière. Il ajoute un point sur les invités en disant que la commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation (CPNEF) du spectacle vivant et de l'audiovisuel pourrait tout à fait avoir sa place au sein de l'instance eu égard à la qualité de leur travail ; en sachant que la CPNEF est invitée à certains COREPS.

Monsieur Roturier invite les syndicats des employeurs à s'exprimer.

Une intervenante s'interroge sur l'objet du COREPS. Elle propose de citer explicitement dans l'objet du COREPS l'observation et l'obtention de données précises concernant le secteur et les territoires. Cette mission d'observation, qui constituerait un champ explicite, permettrait à différentes organisations d'intervenir sur des champs variés et les données pourraient ainsi être consolidées. Elle demande également un éclaircissement sur les moyens humains dédiés à la coordination du COREPS compte tenu de l'obligation de moyen.

Une intervenante retient cette idée qui lui paraît tout à fait pertinente. Elle suggère d'ajouter des données par genre afin de suivre l'évolution de la parité au sein du spectacle vivant et au-delà. En ce qui concerne les moyens dédiés, certains COREPS se sont dédiés d'une personne pour animer le comité. D'après les premiers retours, le rôle de facilitateur et d'organisateur de cette personne dans la neutralité de la transmission des informations est perçu de manière positive.

Monsieur Olivier Michel (PROFEDIM) abonde en ce sens. Il revient sur la prise en compte du spectacle vivant et du spectacle enregistré. Il était question du nombre de représentants au sein du comité de pilotage. Il craint un déséquilibre entre le collège employeurs et le collège salariés en cas d'intégration de ces premiers dans le comité. L'intervenant est interrogé sur la nature de ce déséquilibre et répond qu'il est favorable à la question du consensus. Toutefois, il y aurait selon lui un déséquilibre en termes de nombre de représentants du fait de l'existence de 7 collèges salariés et de 11 collèges employeurs.

Madame Lucie Lambert (UFISC) évoque la solution d'un COREPS qui a donné lieu à un COREPAC. Ce dernier comprendrait le secteur enregistré et les arts visuels. Cette réflexion a été partagée par l'UFISC. Elle évoque également le registre de l'économie sociale et solidaire, qui pourrait trouver sa place dans ce mode d'organisation puisqu'il induit bon nombre de questions d'emploi.

Madame Sarah Mathon (FNAR) fait une remarque d'ordre pratique. À l'article 6.5 concernant les comptes rendus, il est stipulé que le relevé de décisions de la réunion précédente est validé 10 jours avant la séance. Étant donné que les comités de pilotage seront vraisemblablement espacés de six mois, elle craint que tout soit oublié pour la rédaction et la validation. C'est la raison pour laquelle elle demande que ce délai soit ramené à 30 jours après la réunion du comité de pilotage plutôt que 30 jours avant la réunion du COREPS.

Une intervenante précise que la séance de ce jour déterminera la manière de procéder en la matière.

Un intervenant y voit une incitation à avoir un coordinateur dédié.

Une intervenante évoque les problèmes de fonctionnement.

Une intervenante a un commentaire sur les champs d'application et les thématiques importantes à observer. Le champ de l'action culturelle est très important, mais n'est pas exactement la même chose que la création, la production et la diffusion. Elle le considère comme un champ à part dont les missions de service public constituent un

pan très important de l'activité du spectacle vivant et de l'audiovisuel. L'intervenante précise qu'il s'agit de l'article 3 sur le champ d'application et suggère de l'ajouter après « création, production et diffusion ».

La DRAC et le Conseil régional proposent une interruption de séance, le temps d'une concertation sur tous les points évoqués jusque-là.

Avant la suspension de séance, un intervenant souhaite répondre à la question du nombre de participants. Il prône l'absence de vote. En sachant que le nombre de représentants de salariés et d'employeurs peut-être inégal en fonction du contexte. Il rappelle que le caractère paritaire du comité résout ce problème, peu importe le nombre de représentants de part et d'autre de la table.

La séance est suspendue.

Madame Portelli reprend la séance en informant les membres que des rédactions précises seront proposées ultérieurement. Il est décidé d'intégrer le cinéma et l'audiovisuel, tant dans le règlement intérieur que dans les groupes de travail. Il est également tenu compte de la latitude de changer de représentants officiels pour des raisons pratiques inhérentes à la nature des métiers de secteur. Il est toutefois proposé de limiter cette possibilité à cinq noms. Ces points ne posent pas de véritables difficultés. L'article 2 serait modifié en ce sens.

Monsieur Roturier précise que l'article 2 serait modifié comme suit : « Le COREPS Île-de-France est une instance régionale de dialogue social du spectacle vivant, du spectacle enregistré, de l'audiovisuel et du cinéma ». Il propose d'ajouter « instance de concertation, de veille, de préconisation et d'observation ». Il conseille d'ajouter à l'article 3 : « la création, la production, la diffusion et l'action culturelle ». Sur l'article 4, relatif à la composition du COREPS, il serait écrit : « chaque organisation mandate au maximum 5 représentants » au lieu de « 4 représentants ».

À l'article 4.2.1 sur les dispositions communes, la question est de savoir s'il faut préciser les titulaires et les suppléants ou s'il s'agit d'une liste indéterminée. Monsieur Roturier précise qu'il s'agirait de choisir parmi une liste de 5 représentants par organisation pour participer à chaque réunion du comité de pilotage. Il ajoute que la définition des invités est assez large puisqu'elle comprend notamment les fédérations, les collectifs régionaux, les organismes de formation et les structures d'accompagnement. D'autres organisations pourraient venir sur invitation après demande au comité de pilotage.

Monsieur Roturier évoque le devoir de réserve, qui figurait dans le texte initial. Les informations partagées impliquent une nécessaire confidentialité dont les fins sont strictement d'intérêt public et ne sauraient en aucun cas servir des intérêts privés. La présidence est assurée en alternance par le Conseil régional et la DRAC. En ce qui concerne le compte rendu, à la question de savoir s'il doit être envoyé 10 jours avant la séance suivante ou 30 jours après le comité de pilotage, Monsieur Roturier propose de faire l'expérience de cette séance afin d'apporter une réponse plus précise lors du COREPS.

Il suggère de déterminer les premiers groupes de travail cet après-midi afin de les soumettre par la suite au COREPS et de s'y inscrire. L'article 8 relatif à la coordination prévoit une organisation conjointe entre la DRAC Île-de-France et le Conseil régional d'Île-de-France : établissement de base de données, définition des ordres du jour, envoi des invitations, rédaction de comptes rendus, préparation de dossiers documentaires et éventuelle mise en place d'un extranet entre les membres avec une plate-forme dédiée. Monsieur Roturier informe les membres que la question portant sur les frais de déplacement sera remontée. Sur la question du consensus, évoquée dans une observation liminaire, il précise que c'est systématiquement le consensus qui sera recherché. Une version tenant compte de toutes ces suggestions et modifications sera renvoyée à tous les membres afin de servir de base pour le COREPS.

Une intervenante s'étonne du nombre important de membres que l'article 4.2 tel que rédigé pourrait engendrer.

Monsieur Roturier confirme ce point.

Monsieur Olivier Michel (PROFEDIM) regrette l'absence d'un temps de concertation avec les représentants des employeurs de l'audiovisuel. Parmi les questions liées aux conditions de travail, il mentionne la crise des vocations évoquée par le ministre de la Culture au mois de janvier. Le cadre professionnel lui semble différent. D'où l'importance des échanges avec les camarades de l'audiovisuel. En sachant que le fonctionnement n'est pas le même. Pour schématiser, l'audiovisuel s'inscrit plutôt dans un cadre industriel tandis que le spectacle vivant est beaucoup

plus artisanal. Les conditions de rémunération constituent actuellement l'un des sujets de discussion. Il va donc y avoir des disparités.

Madame Chazaud souscrit à ces propos. L'audiovisuel privé est soumis à la publicité et aux recettes publicitaires, sur lesquelles l'inflation a un impact. L'audiovisuel public est en grande difficulté, notamment en raison de la suppression de la redevance. Il est très difficile de combler ce manque à gagner de 3,8 milliards d'euros. La présidente de France Télévisions est actuellement en train de négocier le contrat d'objectifs et de moyens. Il y a toujours beaucoup d'objectifs et peu de moyens. Sans oublier la facture énergétique. En sachant qu'elle a doublé dans les théâtres. Compte tenu de ces difficultés, le financement constituera un fil rouge. Elle considère les échanges comme étant intéressants et instructifs. Elle déplore le fait que les acteurs ne se connaissent parfois pas suffisamment. Ce sont des passerelles qui pourraient favoriser la défense de la culture, dont il est question dans cette instance.

Monsieur Pauly précise qu'il y a un certain nombre d'instances dans lesquelles le spectacle enregistré et le spectacle vivant se retrouvent. Chacun a sa particularité et il n'y a selon lui pas de raison d'occulter l'un ou l'autre. Il informe les membres que la CFDT proposera une autre rédaction de la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 10 en s'inspirant de l'article du COREPS Centre-Val de Loire. Il suggère d'inverser la phrase afin de limiter au maximum l'idée de vote. La phrase est la suivante : « Une décision par vote n'est prise que dans des situations de blocage où il n'y aurait aucune alternative ». La CFDT souhaite qu'il n'y ait pas de vote du tout, mais est favorable au consensus. Monsieur Pauly s'interroge sur la signification d'une suspension de séance en amont. Il s'agit donc d'inverser la prépondérance de l'un sur l'autre afin de trouver un point de convergence.

Monsieur Roturier propose de s'inspirer des expériences positives et des formules qui fonctionnent dans d'autres COREPS. En sachant que le comité de pilotage peut modifier le règlement intérieur sur des propositions de cette nature. Il invite les membres à formuler des propositions qui seront soumises au COREPS.

Monsieur Pauly s'interroge sur la réponse apportée à l'évocation d'une éventuelle disposition qui permettrait une révision.

Monsieur Roturier fait référence à l'article 6. Il s'agit désormais de définir les thématiques du COREPS. Les politiques publiques sont un sujet un peu large qui englobe notamment les questions d'emploi et de formation. Il évoque également les conditions de travail, la transition écologique ainsi que les questions de la production et de la diffusion. La lutte contre le travail illégal est ajoutée, tout comme l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été évoquée. En sachant qu'il s'agit d'une thématique globale qui transcende les groupes de travail. Monsieur Roturier demande aux membres s'ils souhaitent voir d'autres groupes s'ajouter à cette liste afin que chacun puisse s'y inscrire.

Un intervenant demande où se situe la prestation technique dans la production et la diffusion.

Monsieur Roturier déclare que les groupes de travail n'auront pas lieu avant. La production et la diffusion englobent selon lui les sujets qui ont été évoqués dans le cadre du rapport des questions de production. Cela tient compte des évolutions et des questions qui se posent aujourd'hui. Ce rapport se concentrait plutôt sur la production et la diffusion dans le champ du spectacle vivant. Ce point important renvoie au cahier des charges sur les labels. Il a été bâti dans cet esprit-là afin de le faire évoluer. Il se défend de vouloir tirer quelque conclusion que ce soit du groupe de travail avant que ce dernier se soit réuni. Il affirme que les éléments sont assez précis en ce qui concerne le champ du spectacle vivant.

Un intervenant précise qu'il s'agit de la production de spectacles et la diffusion de spectacles dans les salles de spectacle. Les producteurs sont principalement les compagnies.

Une intervenante ajoute que la diffusion concerne également l'audiovisuel de par la télédiffusion. Elle évoque également la transformation numérique, qui touche particulièrement les métiers de la culture. Chat GTP a tendance à s'immiscer partout, y compris dans la création. Cela constitue un grand problème pour la création. Elle dit avoir assisté à une démonstration musicale réalisée sur Chat GTP et affirme avoir été impressionnée. Cela permettra à des producteurs qui n'ont pas d'argent de passer commande. Elle propose de parler de la création d'emplois numériques au sein de l'instance.

D'autres intervenants abondent dans son sens. Une intervenante souligne qu'il s'agit d'un véritable enjeu après la crise du Covid.

Monsieur Roturier suggère de parler de « transition numérique » au même titre que la transition écologique.

Madame Fabienne Liadze (FNCC) précise que ces thématiques sont larges. Elle s'interroge sur le contenu des politiques publiques. Au sein des collectivités, qui ont des tailles différentes, plusieurs sujets à évoquer peuvent entrer dans cette thématique. Cette instance génère beaucoup d'attentes, y compris vis-à-vis des groupes de travail, qui porteront sur des situations concrètes. Elle affirme vouloir y participer activement. Il lui semble que les thématiques permettent d'intégrer un certain nombre de sujets qu'elle souhaiterait évoquer.

Monsieur Roturier ajoute que les prestataires techniques du spectacle vivant sont représentés.

Madame Véronique Lécullée (SNSP) revient ensuite sur la question de la production et de la diffusion. La spécificité du secteur tient au travail de diffusion qui est fait avec la région. Des dialogues territoriaux ont lieu avec les tutelles, notamment sur les aides à la diffusion de la région. Cette spécificité s'appuie sur des dispositifs régionaux caractéristiques régis par un dialogue au sein du secteur.

Elle aborde ensuite la question de l'audiovisuel. Si certains sujets peuvent être traités au sein de l'instance, d'autres pourraient l'être de manière séparée en fonction des spécificités de chacun. Et ce, afin d'éviter de créer des usines à gaz, ce qui empêcherait les choses d'avancer. Elle ajoute que les questions de production et de diffusion ne soulèvent pas du tout les mêmes problématiques. Même si certaines choses peuvent se rejoindre, d'autres sont tout à fait spécifiques au secteur dans le cadre régional. C'est différent au niveau national.

Madame Carole Spada (DRAC) abonde dans son sens. Sur l'audiovisuel et le cinéma, il est question de l'industrie culturelle et de la reproductibilité des supports. Dans l'autre cas, il s'agit d'un exemplaire unique à diffuser. Cela n'implique pas les mêmes choses sur le plan économique. S'il peut y avoir des passerelles, les conditions de production et de diffusion ne sont pas les mêmes pour le secteur de la création et pour le secteur des industries culturelles. Il était indiqué que seule la création serait traitée. Il pourra donc être spécifié « production et diffusion du secteur de la création » et « production et diffusion du secteur des industries culturelles ».

Madame Chazaud ajoute la création audiovisuelle. Pour travailler dans l'audiovisuel, elle précise que ce n'est pas un secteur à part, mais associé. Les Français regardent la télévision. Les captations de la chaîne 14 sont importantes lors des diffusions d'un opéra ou d'une pièce de théâtre. Il est donc question des conditions de captation, des droits et de la création. Elle invite l'instance au dialogue sur ce point.

Madame Portelli affirme que les journalistes ne posent parfois de questions que sur l'audiovisuel et qu'ils se moquent complètement du théâtre, de la danse, de l'opéra et autre.

L'intervenante précise qu'elle ne représente pas uniquement les journalistes.

Monsieur Pauly explique qu'il n'est pas question de minimiser quoi que ce soit en constatant le manque de l'audiovisuel, dont la présence est nécessaire. Ses particularités pourraient faire l'objet d'un groupe de travail. Il précise qu'il représente la totalité du périmètre du spectacle pour la CFDT au sein de l'instance.

Monsieur Roturier le remercie pour cet éclaircissement.

Une intervenante demande s'il serait possible d'ajouter la notion de création dans la production et la diffusion. La notion de création est importante dans le monde du spectacle, notamment en relation avec le territoire.

Une intervenante suggère la création d'un groupe de travail spécifique.

Monsieur Christophe Pauly ajoute que cela pourrait faire partie du triptyque : création, production et diffusion, voire médiation.

Monsieur Laurent Roturier parle de « carré magique » : **création, production, diffusion et médiation.**

Monsieur Pauly évoque l'effet assez conséquent de l'organisation des Jeux olympiques. Il s'interroge sur la pertinence de créer un groupe de travail à part entière sur ce thème. La Ville de Paris ne donne que peu d'informations à ce sujet. Tout est centralisé par la préfecture. D'où la suggestion de se saisir de ce sujet dans le cadre du COREPS.

Monsieur Roturier explique que le comité de pilotage travaille sur le long terme tandis que les Jeux olympiques présentent un caractère ponctuel. Les questions à soulever pourront de toute façon remonter dans le COREPS.

Monsieur Pauly se dit favorable à cette éventualité. Des réunions du spectacle vivant ont déjà eu lieu dans le cadre des Jeux olympiques. Il explique que le travail illégal constitue un sujet de fond qui va inéluctablement se poser à l'occasion des Jeux olympiques. Il est donc souhaitable d'organiser les thématiques en conséquence.

Monsieur Roturier ajoute que ce sujet sera forcément évoqué au sein du groupe de travail.

Une intervenante aborde la question de l'économie générale. Il lui semble important d'avoir un groupe de travail dédié à la question du modèle économique des structures. Outre le secteur public et le secteur privé, il y a un secteur tiers. Il ne s'agit pas de se focaliser sur un modèle économique spécifique, mais plutôt de traiter de questions économiques plus larges. Le contexte économique actuel est difficile et impacte l'ensemble des questions traitées au sein des groupes de travail proposés. Ce sujet dépasse la DRIEETS et interroge d'autres ministères et d'autres champs. Il concerne les questions d'économie générale du secteur.

Monsieur Roturier s'interroge sur la pertinence d'un groupe de travail à part entière sur les modèles économiques. Il suggère d'ajouter cette proposition. Il invite les membres du comité à s'inscrire aux différents groupes de travail. Une adresse e-mail coreps-idf@culture.gouv.fr dédiée a été mise en place. Il est possible de s'inscrire à plusieurs groupes de travail à condition d'être en mesure d'y participer activement. Chaque groupe de travail doit avoir en son sein un ou deux référents du comité de pilotage.

Les dates des réunions restent à déterminer. Un calendrier qu'il juge ambitieux a été élaboré. L'inscription aux groupes de travail interviendrait au mois d'avril. Les groupes de travail seraient validés au début du mois de mai. Le début des travaux des groupes de travail aurait lieu en mai ou juin. Il sait par expérience qu'il s'agit de périodes extrêmement chargées pour les organismes et les acteurs du monde de la culture. Il s'agira quoi qu'il en soit de s'y tenir.

Il était convenu **de réunir le COREPS en plénière au début du mois de juillet**, avant la période des grands festivals de l'été. Des travaux pourraient déjà être nourris, mais Monsieur Roturier émet des réserves sur la concrétisation de ce calendrier. Qu'il soit tenable ou non, ce calendrier permet d'impulser un rythme. En fonction des inscriptions dans les différents groupes de travail, il sera possible de voir si ce rythme peut être tenu. À défaut, il sera adapté. En sachant qu'il n'y a pas de contrainte ou d'objectif réel en termes de temps. L'objectif concerne plutôt la mise en place du COREPS.

Madame Chazaud (FO) se félicite que tout soit à définir. Elle demande s'il existe un budget de fonctionnement pour le COREPS.

Monsieur Roturier répond par la négative.

L'intervenante s'en réjouit tout en comprenant la lourdeur que cela implique en termes de gestion. Les convocations impliquent un grand travail. Cela pose notamment un problème pour les syndicalistes salariés qui sont détachés. Tout comme dans le cadre des conventions collectives nationales, les négociateurs peuvent être détachés par les employeurs dans le cadre du paritarisme. Cela induit un coût. L'intervenante demande de quelle manière ils seraient rémunérés et indemnisés. Si les employeurs sont généralement salariés de leur syndicat d'employeurs, cela n'est pas sans poser de problèmes pour les syndicats de salariés.

Les représentants des syndicats d'employeurs indiquent qu'ils font du bénévolat.

L'intervenante fait un parallèle avec les salariés en grève. Il n'y a pas d'indemnités pour les non-intermittents. Les intermittents peuvent tout de même bénéficier de l'assurance-chômage. Tandis qu'un salarié en CDI perd sa journée, ce qu'elle juge normal.

Un intervenant explique que le temps est rattrapé.

L'intervenante dit qu'il est important d'assurer un suivi sur cette question. D'où ses questions.

Une intervenante lui répond qu'il existe un système d'organisation visant à gérer le temps. Il lui semble absurde de devoir préciser ce genre de chose. Elle explique s'être organisée à l'avance pour disposer d'un nombre d'heures suffisant à récupérer. Elle récupère aujourd'hui des heures qu'elle met à profit dans le cadre de ce travail de concertation, qu'elle juge formidable.

L'intervenante précise que c'est la raison pour laquelle elle demandait s'il existait un budget, tout comme pour les conventions collectives. Étant donné que le gouvernement demande la création de cette instance, des dotations de fonctionnement pourraient être attribuées. En sachant que ça constitue une charge de travail supplémentaire. Elle considère qu'il n'y a rien d'injurieux ou de honteux à cela.

Monsieur Roturier remercie les membres pour leurs observations. Les conditions de mise en place pourront s'améliorer avec le temps et le retour d'expérience. Il est question d'agir dans le cadre d'une circulaire débattue au niveau national, même si elle est mise en œuvre au niveau de la région Île-de-France. Il remercie les membres pour toutes leurs questions. Il constate que l'ordre du jour est épuisé.

Monsieur Pauly (CFDT) demande que le diaporama soit transmis.

Monsieur Roturier accède à cette requête. Il rappelle que le règlement intérieur sera modifié avec la liste des groupes de travail et envoyé dès que possible. Il remercie les membres de leur présence. Il souligne le caractère fonctionnel et les bonnes conditions de travail offertes par la salle de la Philharmonie. Les réunions seront tenues dans cette salle ou dans un autre lieu en fonction des possibilités. Il évoque également la possibilité d'organiser des visioconférences. Le Conseil régional pourrait également accueillir les membres dans son amphithéâtre. Les moyens adaptés seront trouvés. Monsieur Roturier conclut par un mot de remerciement à l'attention des équipes qui ont assuré le travail préparatoire.

Madame Portelli souhaite aux membres du comité de pilotage un bon retour et une bonne soirée.

La séance est levée.